rait dû trouver autre chose : les voix des électeurs roubaisiens ne s'achètent pas au moyen d'une chope oud'une polka. Les jolies incroyables du Directoire conquéraient, dit-on. les soldats d'Augereau en valsant. Nous ne sachions pas que les indépendantes roubaisiennes, si séduisantes soient-elles, aient usé de ce moyen pour adoucir les électeurs sur lesquels M. Caudrelier croyait pouvoir compter.

Pourquoi n'a-t-il pas plutôt signalé la manœuvre autrement condamnable à laquelle MM. Largillière, Briet et les autres doivent leur élection ? Pourquoi n'a-t-il pas songé à mettre sous les yeux du Conseil de préfecture ces bulletins portant en tête les premiers noms de la liste indépendante et, intercalés au milieu d'autres noms populaires, ceux de candidats dont personne ne voulait ? Il y aurait pourtant là matière à réclamation sérieuse. Sans cette liste frauduleuse qu'on annonçait comme la liste « Julien Lagache », qui a trompé tant d'électeurs conservateurs et qui a réuni mille voix, les indépendants passaient au premier tour.

Le grief principal invoqué contre l'élection des neufindépendants nommés dimanche *est celui-ci : on aurait offert de l'argent* au parti socialiste pour lancer une liste à lui. Qui *ont* Ce n'est ni le comité indépendant, ni aucun de ses membres. Le *Cri du Travailleur* prétend qu'on a voulu *corrompre* ses amis. On essaie de *corrompre* des électeurs quand, par promesses ou par menaces, on veut les amener à voter pour des candidats qui ne représentent pas leurs opinions.

Mais, si ce que disent le *Cri du Travailleur* et ses amis est vrai, voici ce qui se serait passé : une somme de trois cents francs aurait été versée au comité électoral socialiste pour la formation d'une liste... socialiste. S'il voulait donner raison aux protestataires, le conseil de préfecture devrait donc décider qu'on corrompt les gens en leur fournissant les moyens de voter selon leurs convictions. Resterait ensuite à invalider les trois élus radicaux de dimanche qui ont bénéficié indirectement des voix conservatrices égarées sur une liste portant en tête le nom de l'honorable M. Leclerc-Mulliez et distribuée par des porteurs socialistes.

Nous ne croyons donc pas à la possibilité d'une invalidation, si grand désir qu'on en ait au comité radical.

Nous venons de dire les *trois* élus radicaux de dimanche. Ils ne sont, en effet, que *trois*. M. Jules Lerouge n'est pas élu et c'est M. Louis Cordonnier qui doit siéger à sa place. Cinq bulletins portant le nom de M. Louis Cordonnier, ont été annulés à tort. Sur ces cinq bulletins joints au procès-verbal, deux étaient écrits sur papier blanc quadrillé, un sur papier blanc anglais; ils sont valables.

Deux autres voix ont été enlevées à M. Cordonnier parce que l'un des bulletins portait ces mots : Vive la République ! et l'autre une injure et une menace à l'adresse d'un autre candidat. Ces cinq suffrages doivent donc être attribués au candidat indépendant qui arrive ainsi en avance de quatre voix sur M. Lerouge. Des arrêts formels de la Cour de cassation et du conseil d'Etat ne laissent aucun doute sur la décision du conseil de préfecture qui vient d'être saisi d'une réclamation de plusieurs électeurs.

La nouvelle municipalité se réunira le dimanche 20 mai courant, à onze heures précises du matin.

Voici l'ordre du jour : 1. Installation du nouveau conseil municipal. — 2. Election du maire et des adjoints. — 3. Ouverture de la session de mai 1888.

Le service téléphonique de nuit est assuré depuis deux jours à Lille d'une manière instantanée.

Jusqu'à présent, tout abonné qui, en cas d'incendie, avait à demander des secours, attendait pour obtenir réponse que l'employé de service au *télégraphe* vint dans la salle téléphonique.

Si cet employé était occupé à transmettre ou à recevoir une longue dépêche, il en résultait, dans l'arrivée des secours, un retard qui pouvait avoir des conséquences désastreuses.

Désormais, trois sergents des Sapeurs-Pompiers sont de service près des appareils téléphoniques prêts à répondre au premier appel.

C'est une amélioration apportée dans l'organisation des secours.

Nous espérons que Roubaix va se hâter de suivre l'exemple de Lille.

Le viaduc de la rue des Arts et l'élargissement du pont de la rue Saint-Vincent-de-Paul. — Nous apprenons que, par une décision du 5 mai 1888, M. le Ministre des travaux publics a approuvé le projet de construction du viaduc de la rue des Arts et le projet de l'élargissement du pont de la rue Saint-Vincent-le-Paul.

Ces deux projets votés en 1887, par le Conseil municipal, vont pouvoir enfin être mis à exécution au grand avantage des habitants de l'Epeule et du quartier Saint-Vincent.

Les relations avec la Plata. — Nous trouvons dans le *Temps* un fait qui intéressera ceux de nos négociants qui sont en relations commerciales avec la Plata :

« Les passagers du paquebot-poste le *Niger*, de la Compagnie des Messageries maritimes, arrivé à Bordeaux, venant du Brésil et de la Plata, nous prientde vouloir bien signaler le fait suivant :

» Parti de Montevideo le 25 avril, le *Niger* a fait escale à Rio le 29 et est arrivé à Dakar le 8 mai, à neuf heures du matin, après avoir effectué une très belle traversée. Le paquebot, qui était prêt à reprendre la mer à deux heures du soir, n'a pu partir qu'à huit heures, c'est-à-dire six heures après, requis qu'il a été par le gouvernement de la colonie. Conséquence, les passagers du *Niger* n'ont pu débarquer à Bordeaux dans la journée du 15.

» Ce fait, nous écrit-on, est d'autant plus regrettable que le commerce de la Plata et du Brésil, connaissant la rapidité avec laquelle le *Niger* effectue habituellement ses traversées, était persuadé que ce paquebot pourrait débarquer ses passagers le 15, c'est-à-dire moins de vingt jours après son départ de Montevideo. »

» Les passagers du *Niger* font remarquer qu'il y a un intérêt français en jeu, parce que déjà un grand nombre de Français ou amis des Français s'embarquent à bord des lignes anglaises et surtout italiennes qui desservent l'Amérique du Sud, trouvant que ces navires effectuent leur traversée avec plus de rapidité parce qu'ils suivent une ligne directe. Ils signalent donc la perte de temps à Dakar et demandent que des mesures soient prises pour que pareil fait ne se renouvelle plus.

» En accueillant leur juste réclamation, il nous reste à prier le ministre de la marine de donner des ordres très sévères aux gouverneurs des colonies afin qu'ils n'usent du droit de réquisition que dans les cas de force majeure, ils retardent parfois les départs des paquebots-poste sous des prétextes d'ordre secondaire sans souci des conditions de la lutte que notre service postal soutient contre les compagnies étrangères et des sacrifices que la France s'impose pour améliorer ses relations d'outre-mer. »

Le suicide de mercredi. — Une constatation médicale a établi que c'est dans un accès de fièvre chaude que M. Henri Payen s'est suicidé mercredi soir.

Nous avons donné hier les circonstances dans lesquelles ce drame s'est passé.

La sépulture religieuse est accordée au défunt en raison de l'accès de folie subite constaté par les médecins.

Le service funèbre aura lieu samedi à huit heures et demie, à Notre-Dame.

Un enfant blessé. — Un petit garçon de sept ans, Alfred Lefebvre, se trouvait, jeudi soir, sur le rebord de fer, formant le trottoir du pont du Sartel.

Un lourd camion de la raffinerie de pétrole Delannoy et Mulliez vint à passer, conduit par Jean Dupont, domestique.

Le pied droit de l'enfant s'engagea dans le rayon d'une des roues, qui le contourna et le fractura gravement.

Le domestique ne s'était aperçu de rien : il dut cependant s'arrêter aux cris que poussaient des passants.

L'enfant fut transporté chez Mme veuve Simoens cabaretière au Sartel, où MM. Noyon, médecin et Vantroyen, pharmacien, lui prodiguèrent leurs soins.

Un nouvel accident boulevard Gambetta. — On sait que, mardi matin, rue Pierre Motte, un ouvrier tailleur de pierres est tombé d'une hauteur de douze mètres sur le trottoir, s'est brisé la jambe et s'est fracturé le crâne.

Hier, jeudi, à six heures et quart du soir, un tailleur de pierres occupé à la même construction de M. Van den Hende, a perdu l'équilibre et est tombé de quinze mètres de hauteur sur le pavé. On lui a prodigué les soins d'urgence et on l'a transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état pitoyable. On craint des lésions internes.

Le blessé se nomme Jules Longuel, il est âgé de vingt-huit ans, il avait son domicile chez M. Charles Bogaert, rue Pierre Motte.

Un taureau furieux. — Un troupeau de taureaux suivait la rue de Lille, jeudi à midi, quand l'un d'eux devint subitement furieux.

Il se précipita sur une génisse et, d'un coup de corne lui creva un œil.

On eut beaucoup de peine à calmer l'animal.

Mis en liberté. — Charles H..., casquettier, rue Vaucanson, arrêté mardi pour vol d'une montre, commis chez M. Joseph Leroy, cabaretier, rue de l'Ermitage, a été mis en liberté quelques instants après son arrivée au commissariat, son innocence ayant été reconnue.

Par ce temps de chaleur on redouble de sévérité dans l'application du règlement relatif à la divagation des chiens : dans la journée de jeudi, 31 chiens ont été mis en fourrière et onze contraventions ont été dressées.

Wattrelos. — Nous rappelons que c'est le dimanche 20 mai qu'aura lieu, à Wattrelos le carrousel au bénéfice des pauvres.

Voici la liste des prix : 1er prix, en espèces, 150 fr.; 2e, 125 fr.; 3e, 100 fr.; 4e, 60 fr., 5e, 40 fr.; surprises.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

Cercle sténographique roubaisien. — Le cercle sténographique roubaisien tiendra aujourd'hui, samedi, à huit heures et demie du soir, café Soyez, Grand'Place, une assemblée générale.

L'ordre du jour porte : la nomination d'un nouveau président, et diverses questions importantes.

La réunion est obligatoire pour tous les sociétaires.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition,) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

La lalicisation dans le Nord. — On lit dans le *Progrès du Nord* :

« En vertus d'arrêtés préfectoraux datés du 27 avril et du 17 mai, les écoles congréganistes des communes suivantes viennent d'être confiées à des instituteurs ou des institutrices laïques :

» REXPOEDE, école de filles;
» LOOS, école de garçons;
» RONCQ-centre, id.
» RONCQ, section du Blanc-Four, ecole de garçons et ecole de filles;
» WESTCAPEL, école de filles;
» WATTEN, id.
» ESQUELBECQ id.
» HELLEMMES LILLE, école maternelle.

« La défense de la République dans le Nord ». — Le *Progrès du Nord* semble satisfait de ce titre, car il le reproduit complaisamment. Voici ce qu'il nous apprend aujourd'hui :

« L'autorité préfectorale vient de déférer à M. le Procureur-général, à Douai, le P. Capiémont, de la Compagnie de Jésus, qui a prêché cette année le carême dans l'église de Saint Jean-Baptiste à Dunkerque.

» Le P. Capiémont s'est laissé aller, dans ses sermons, à un langage des plus violents et à un oubli complet de ses devoirs envers le Gouvernement et le pays. »

Voici qui est plus grave.

Le P. Capiémont aurait oublié ses devoirs ENVERS LE PAYS !

Le *Progrès* ne peut en rester là. Il n'a pas le droit de se borner à une accusation aussi grave et aussi vague à la fois.

Il faut qu'il s'explique et qu'il fournisse des preuves à l'appui de ses dires.

Quel crime a commis le P. Capiémont ?

Nous attendons la réponse du *Progrès*.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES.

— M. Beaucamps, vicaire à Méteren, nommé curé de Broxeele.

M. Deman, aumônier de la maison centrale de Loos, est nommé aumônier des Dames de Louvencourt à Dunkerque.

M. Baert, vicaire à Roubaix (Sacré-Cœur), est transféré à Armentières (St-Vaast).

M. Dubois, vicaire à Armentières, (St-Vaast), est transféré à Roubaix (Sacré-Cœur).

M. Libberecht, vicaire à Roubaix (Saint-Joseph) est nommé chapelain du Sacré-Cœur, à Armentières.

M. Demis, curé de St-Momelin, est transféré à Ebblinghem.

M. Ruckebusch, vicaire de Fives, est nommé curé de St-Momelin.

M. Lenoir, curé de Mouveaux, est transféré à Bruille-St-Amand pour raisons de santé.

M. Lienard, précédemment curé de Bry, est nommé aumônier de l'hospice de Bondues.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 17 mai 1888

Présidence de M. HEDDE

Jean Valjan. — Les époux Dekeyser, de Tourcoing, furent, le 6 avril dernier, sollicités par un jeune homme nommé Spielers, qui leur demanda l'hospitalité. Il leur fit valoir qu'il n'avait pas de logis pour passer la nuit, pas de pain à manger. Ces braves gens, émus par les plaintes du malheureux, lui donnèrent un lit pour la nuit. Mais, le matin, ils trouvèrent la chambre dévalisée. Les armoires étaient fouillées, les tiroirs remués et le jeune homme avait disparu.

Le tribunal condamne Oscar Spielers, le nouveau Jean Valjan, à l'emprisonnement pendant trois mois.

Les accidents de voiture. — M. Doutrelon, l'horloger de la rue de la Gare, à Lille, avait ordonné, à son cocher, de se rendre à Lambersart. Mais le dernier prit le chemin des écoliers et, dans sa promenade fantaisiste, blessa grièvement un enfant qui eut le genou écrasé.

La question s'est, dès lors, posée au tribunal de savoir si un patron est responsable des accidents occasionnés par l'imprudence de son domestique, alors que d'ailleurs ce dernier n'exécute pas un ordre à lui donné.

Le tribunal a jugé que, même dans ce cas, le patron est responsable des accidents. Il a, dès lors, condamné le cocher et rendu le patron responsable civilement.

Un écho des élections à Roubaix. — Un électeur qui, le 6 mai dernier, a fumé sa pipe d'une manière insolente en regardant un agent, est condamné à 16 francs d'amende.

Les revolvers. — Il n'est pas de jours où les journaux n'enregistrent de nouveaux accidents causés par les revolvers et pourtant les accidents se multiplient grâce à l'imprudence de ceux qui les manient. Il y a quelque temps un individu montrait son revolver à des amis dans un cabaret de la rue de Lille, à Roubaix.

Le cabaretier lui fit observer que cette arme était dangereuse et qu'il ferait mieux de la remettre en poche. Non, non, répondit l'imprudent. Vous voyez bien qu'il n'y a pas de danger. En même temps il braque l'arme sur un des consommateurs et presse sur la gachette. Ce dernier tombe frappé par une balle qui était restée dans l'arme. Le tribunal condamne le maladroit Fortuné Desquins à 16 francs d'amende.

Accidents de travail. — Un jeune ouvrier de l'usine X à Tourcoing a été pris entre le heurtoir et le chariot dans une usine de Tourcoing. L'ouvrier, qui a déclinché le chariot, au moment où il devait être immobile, a commis une imprudence que le tribunal punit d'une amende de 16 francs.

MAITRE CARRÉ.

SPORT

CONCOURS HIPPIQUE DE LILLE

4e journée. — Jeudi.

C'était hier, la journée flamande, la course de bagues pour nos jeunes gens de nos campagnes, montés sur leurs chevaux de carrousel, cavaliers solidement sinon élégamment assis.

Les concurrents étaient bien moins nombreux que l'année dernière; au lieu de 81 nous n'en comptions que 27.

Tous ont montré une égale adresse; grandes et petites bagues ont été lestement enlevées.

Voici les prix décernés par le jury : 1er prix, M. Auguste Vernicot; 2e prix, M. Verriest; 3e prix, M. François Houdez; 4e prix, M. Daniel; 5e prix, M. Daniel; 6e prix, M. L. Houdez; 7e prix, M. Lebrun; 8e prix, M. Emile Pin; 9e prix, M. Emile Teuze; 10e prix, M. Eugène Waymel.

Le petit nombre de concurrents donnait forcément une trop courte durée à la réunion, la commission a donc accédé à la demande de plusieurs de ces messieurs et une petite course d'obstacles a été courue par ces amateurs, dont les chevaux ont montré pour la plupart d'assez bonnes dispositions ; on remarquait cependant que l'entraînement faisait défaut ; ensuite ces chevaux habitués à leurs petits cercles et carrousels franchirent les obstacles presque tous en ralentissant entièrement leur allure.

Le jury a décerné les prix suivants :

1er prix, *Buchette*, montée par M. Emile Trejé; 2e prix, *Sonnette*, montée par M. Jules Sabin; 3e prix, *Régent*, monté par J.-B. Hotedez; 4e prix, *Gazelle*, monté par M. Casimir Destombes.

Flots à *Sarah*, montée par M. François Hoteder, *Vigilant*, monté par M. Emile ; *Bichette*, montée par M. Dubois, et la *Farine*, montée par M. Auguste Vernicot.

La journée a été terminée par une poule peur gentleman.

Voici les résultats :

1er prix, *Brisstout*, à M. d'Hespel, monté par M. Levillain; 2e prix, *Carlo*, à M. Alphonse d'Hespel; 3e prix, *Ninon*, à M. Wattine, montee par M. Levillain; 4e prix, *Aiguille*, à M. Destailleur; 5e prix, *Favori*, à M. Faucheur.

Aujourd'hui, courses d'obstacles.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Roubaix, 16 mai 1888.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je viens implorer l'hospitalité de votre honorable journal pour faire connaître à qui de droit les doléances des habitants du fort Mulliez (rue Choiseul) au sujet du manque d'eau.

Ce ne sont pas les puits qui manquent, mais en raison de leur mauvais état l'on est privé d'eau d'un bout à l'autre de l'année. Là c'est un puits qui donne une eau nauséabonde (cour Delmazure), ici il y en a deux qui sont ensablés, ça se voit quand on a le rare bonheur de leur arracher un seau d'eau, en voici deux qui donnent un peu d'eau propre pour faire à manger, mais il faudrait les faire creuser profondément parce qu'ils n'en donnent que *très peu*. En voilà un autre tout à fait à sec. Notez que pas un habitant n'a de citerne, il faut recueillir l'eau de pluie dans des tonneaux ! si bien que quand il est quelques jours sans pleuvoir, on se demande avec quoi on lavera le pavement de sa maison ! C'est réel ce que je dis là.

Si encore nous pouvions avoir deux ou trois bouches d'eau de la Lys pour l'été ! Nous avons beaucoup à demander, parce que tout nous manque, mais pour Dieu, qu'on nous donne d'abord de l'eau propre pour préparer nos repas.

Excusez cette longue lettre et veuillez agréez, Monsieur le Directeur, mes civilités empressées.

Un habitant du fort Mulliez.

PETITE CORRESPONDANCE

L. H. — Vous n'avez qu'à attendre la décision du conseil de révision.

L. F., lecteur assidu. — Vous ne pouvez pas être naturalisé sans payer la somme que cette formalité exige.

H. H. — A quelle armée appartenez vous ?

M. *Antoine C...* — Nous ne pouvons insérer et cela n'aurait d'ailleurs aucun effet, nous tenons 30 c. à votre disposition.

COUR D'ASSISES DU NORD

Une affaire d'assassinat qui devait passer jeudi 17 mai est remise à la prochaine session.

Audience du vendredi 18 mai

L'affaire Blicq, de Croix-Wasquehal, est remise à la prochaine session.

2me affaire

V... de Menin, dont nous avons énuméré les nombreuses escroqueries, est condamné à cinq ans de prison, et à cent fr. d'amende.

COUR D'APPEL DE DOUAI

En revenant de la Revue

Les propriétaires de cette chanson sont MM. Delormel et Garnier, auteurs dramatiques, Desormes, compositeur de musique, et Paulus-Habans, éditeur de musique. Ils ont assigné, devant le Tribunal correctionnel de Dunkerque, M. Vaudin, publiciste, autrefois directeur de l'imprimerie du *Mémorial artésien* à Saint-Omer, maintenant directeur du *Petit Calaisien* à Calais. Voici le motif de cette assignation :

A Dunkerque, paraît le *Petit Dunkerquois*, Mme X..., gérante de cette feuille, s'adressa pour son impression, à l'imprimerie du *Mémorial* Or, dans l'un des numéros, fut insérée, sans l'autorisation des auteurs, la chanson : *En revenant de la revue*. C'était un plagiat, une atteinte portée aux droits de propriété de ces derniers.

Le tribunal, puis la Cour ont condamné à des dommages-intérêts, M. Naudin, l'imprimeur. Celui-ci avait appelé devant les appels de police correctionnelle, les administrateurs du *Mémorial* qui, représentés par Me Deschodt Paul, ont été mis hors de cause. Me Doumerc, du barreau de Paris, plaidait pour les propriétaires de la chanson.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 17 mai 1888

Présidence de M. DROULERS-PROUVOST

Jugements

Voici les décisions prises aujourd'hui par le tribunal pour deux procès qui ont été plaidés dans des audiences antérieures et dont nous avons parlé en leur temps.

Traitements des tissus. — Le tribunal dit que, si d'après l'usage, le vendeur n'est tenu de déclarer à son acheteur, ni le nom du teinturier ni le traitement du type, il doit toutefois avertir quand un type a reçu un traitement spécial et qu'il présente l'aspect du traitement ordinaire; que, dans l'espèce, M. Nison doit s'imputer à faute de n'avoir pas discerné le traitement simili-foulé parce que traitement pouvait se reconnaître à l'inspection du type.

Le tribunal condamne M. Nison à prendre livraison du premier tiers de la vente, les second et troisième tiers n'ayant pas été offerts dans les exigés, restent à la charge de M. Steux. Les frais du procès sont supportés pour quatre cinquièmes par M. Nison et pour un cinquième par M. Steux.

Règlement de sinistre incendie. — Le tribunal estime que la preuve à laquelle la compagnie *Union et Phénix espagnol* avait été appointée, a savoir que M. Vandenweghe n'avait jamais été propriétaire des objets dont il réclamait le remboursement, n'a pas été atteinte : qu'en effet la présomption de propriété ne peut pas être détruite par des allégations et qu'il n'importe pas de chercher l'origine des deniers qui ont servi à acquérir cette propriété.

Le tribunal dit que, l'enquête n'étant pas concluante, il importe, avant de statuer, de procéder à une expertise. Il nomme, en conséquence des experts chargés de rechercher, les magasins et lecaux étaient insuffisants pour contenir les marchandises dont la valeur est réclamée par M. Vandenweghe.

NORD

La surveillance des beurres. — Un important décret, réglant la vérification des beurres, a paru au *Journal officiel*; nous en relevons les principaux articles :

» Art. 1er. — Les employés des contributions indirectes, ceux des douanes et des octrois, ainsi que les agents chargés de la surveillance des halles et marchés dûment commissionnés et assermentés, sont autorisés à prélever des échantillons des beurres qui sont exposés, mis en vente transportés, importés ou exportés, afin d'en faire vérifier la pureté.

» Chaque prise d'échantillon est constatée par un procès-verbal spécial.

» Art 2. — Lorsque la prise d'échantillon est opérée chez un marchand en détail, un marchand en gros, un expéditeur, un consignataire ou entre les mains d'un voiturier, ceux-ci sont tenus de faire connaître le nom et la demeure de la personne dont ils détiennent la marchandise.

» Art. 4. — Les beurres purs, les beurres mélangés, les margarines, les oléo-margarines et les graisses alimentaires expédiés en transit doivent être contenus dans des récipients fermés et indiquant en caractères apparents la provenance et la nature de la marchandise.

» A leur arrivée au bureau de douane, les récipients sont pesés, cordés et plombés, et il est délivré au voiturier ou à la Compagnie de transport par terre ou par eau chargée de les faire transiter, un acquittement pour les accompagner jusqu'au bureau de sortie.

» L'acquit-à-caution fixe le délai accordé pour la réexportation.

Incendies à Busigny. — Plusieurs maisons brûlées. — 49 personnes sans asile. — Un incendie, dont la cause est encore inconnue, s'est déclaré avant-hier dans le grenier attenant à la maison des époux Auguste Lancelin.

Deux autres corps de bâtiment, couverts en chaume, se trouvaient à proximité du sinistre, en un clin d'œil, ils furent en flammes.

Avant que les pompiers n'eussent le temps d'arriver et de mettre leur pompe en batterie, les maisons de M. Legrand-Lévêque et celle de M. Lagrue étaient complètement incendiées.

En une heure tout fut détruit.

Quarante-neuf personnes sont sans asile.

L'émotion est grande dans la commune.

Les pertes, heureusement, sont en grande partie couvertes par des assurances.

Ebblinghem. — *Nécrologie.* — Henri-Joseph Gantois, né à Borre, le 11 janvier 1832, fut ordonné prêtre, le 16 décembre 1858, et nommé vicaire à Caudry ; vicaire à Looberghe le 11 juin 1860, et curé d'Ebblinghem le 14 avril 1871 ; il y est décédé le 9 mai 1888.

PAS-DE-CALAIS

La « crise des notaires ». — La crise des notaires qui a si cruellement sévi, en ces derniers temps, sur les arrondissements de Saint-Pol et de Béthune, va se dénouer prochainement devant la cour d'assises du Pas-de-Calais.

Quatre notaires viennent d'être renvoyés par la chambre des mises en accusation devant les assises de janv. Ce sont les sieurs :

Théodore Danvin, né à Wail, âgé de 43 ans, notaire à Saint-Pol. — Abus de confiance qualifiés et banqueroute simple.

Hippolyte Charles-Victor Renard, né à Arras, 49 ans, notaire à Carvin. — Abus de confiance qualifiés.

Alfred-Adolphe Gustave Delaleau, né à Lillers, âgé de 47 ans, notaire à Heuchin. — Abus de confiance qualifiés et banqueroute simple.

Henri Thomas-Joseph Grard, âgé de 44 ans, notaire à Pernes-en-Artois. Abus de confiance qualifiés et banqueroute simple.

BELGIQUE

Bruxelles, 18 mai. — La crise électorale devient aiguë. Dans tous les arrondissements où la lutte s'engage, la fièvre saisit les plus calmes : on sait qu'en Belgique les passions politiques sont excessivement vivaces. Cette fois, l'intérêt se porte surtout sur Bruxelles. Que fera la capitale ? Quel sera son arrêt ? Il faut bien l'avouer, de cet arrêt dépend en grande partie le sort du gouvernement.

Il y a huit jours, la partie semblait bien compromise pour les catholiques-indépendants; mais depuis, deux facteurs nouveaux ont complètement changé la situation.

D'abord, il y a le discours prononcé à Tournai par M. Bara qui a quasi excommunié les radicaux progressistes : ensuite il y a le piteux assortiment d'une liste de conciliation que le Grand-Electeur libéral bruxellois, M. Guillery, avait élaborée. Il se fait ainsi que la division est plus grande que jamais entre les frères ennemis de la Maçonnerie : les doctrinaires auront leur liste, les radicaux auront leur liste, les socialistes-ouvriers auront également la leur. Contre cette armée coupée en trois tronçons, le parti catholique-indépendant marchera comme un seul homme et donnera de toutes ses forces.

Si la situation actuelle se maintient encore huit jours, les seize conservateurs du banc de Bruxelles ont les plus sérieuses chances de l'emporter.

— Le gouvernement ne se contente pas d'expulser les socialistes d'outre Rhin, qui répondent à l'hospitalité belge par une propagande trop turbulente : afin de ne pas être taxé de partialité pathos von Alvensleben, le très-peu sympathique ministre d'Allemagne, il prend des mesures préventives contre les socialistes d'Aire-Blandain désireux de nous apporter la « bonne parole. » C'est la mésaventure qui vient d'arriver à un socialiste bien connu des Roubaisiens : M. Jules Guesde. M. Guesde, auquel Mlle Louise Michel s'était plainte de n'avoir pu pénétrer en Belgique, consola la vierge rouge en lui promettant d'aller donner à sa place, aux ouvriers de Liège et de Verviers les conférences promises.

M. Guesde n'a pu malheureusement mener son projet à bonne fin ; l'administration de la sûreté publique, ayant eu vent de ses intentions, le fit prévenir qu'il l'expulserait aussitôt qu'il mettrait le pied en Belgique. Pour être socialiste, on n'en est pas moins prudent. Voilà pourquoi M. Guesde s'abstint de franchir notre frontière.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 17 mai.* — Justine Pimpens, rue Sainte-Elisabeth, cour Wilson, 2 — Mathilde Courouble, rue Wagram, 22. — Emile Hautecœur, boulevard Gambetta, 90. — Fernande Deboosère, boulevard de la République, 80. — Emile Verfinde, rue Meyerbeer, 16 — Hélène Brion, Hôtel-Dieu. — Berthe Lefebvre, rue Montesquieu, 7. — Germaine Voet, rue Turgot, 92. — Marie Panscele, rue du Tilleul, cour Camus, 4. — *Déclarations de décès du 17 mai.* — Adolphe Beernaert, 45 ans, médecin, rue de la Rondelle, 4. — Henri Huleau, 2 ans, rue de la Perche, impasse du Sud, 13 — Charlotte Delaye, 26 ans, ménagère, rue du Tilleul, 57. — Alphonse Dayras, 35 ans, comptable, Grande-Rue, 95. — Théophile Denecker, 1 mois, rue de Maubeuge — Marie Decottignie, 41 ans, ménagère, rue Turgot, 180. — Henri Payen, 50 ans, rentier, rue de la Redoute, 27. — Franchomme, présenté sans vie, rue de la Vigne.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 17 mai.* Marie Leclercq, Pont-de-Neuville. — Albert Evrard, rue Saint-Paul. — Palémon Balcans, rue de la Latte. — Louis Debisschop, rue Desurmont. — Louise Cranet, rue Nationale. — *Mariage.* — Jean Baptiste Verquin, 24 ans, serrurier, et Léonie Fremaux, 22 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 17 mai.* — Sophie Duhamel, 77 ans 8 mois, rue du Brun-Pain. — Virginie Vercontère, 28 ans 5 mois, sans profession, rue de la Latte. — Frédéric Flory, 59 ans, au Blanc-Seau. — Florentin Claeys, 57 ans, 3 mois, sans profession, rue du Casino.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille BERNARD-MOLMANS qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Adolphe-Désiré-Joseph BERNARD, médecin, décédé à Roubaix, le 16 mai 1888, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le vendredi 18 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 19 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Rondelle, 4.

Les amis et connaissances de la famille DARRAS-DAUCHY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alphonse DARRAS, décédé pieusement à Roubaix, le 17 mai 1888, à l'âge de 35 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Convoi et Salut solennel, qui aura lieu le samedi 19 mai, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 95.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 21 mai 1888, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Céline-Joséphine DUFERMONT, épouse de M. César DAUBRY, décédée à Roubaix, le 3 avril 1888, dans sa vingt-troisième année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 12 mai 1888, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEZAIRE, veuf en premières noces de Dame Adelaïde-Angélique AGACHE, et en secondes noces de Dame Marie-Rose LEPERS, décédé à Croix, le 13 avril 1882, dans sa 78e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Wattrelos, le lundi 21 mai 1888, à 10 heures, pour le repos de l'ame de Monsieur Antoine-Joseph SALMON, époux de Dame Séraphine MOULIN, décédé à Wattrelos, le 5 février 1887, dans sa 83e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

18 MAI 1800

LE FORT DE BARD

Les lauriers de Montebello, la victoire de Marengo, la conquête de l'Italie, et peut-être l'empire lui-même qui y était contenu, il faillit un instant faire échouer tout cela.

L'armée française franchissait le St-Bernard ; les premières colonnes le descendaient déjà, les dernières étaient en marche pour le gravir, quand Bonaparte, resté de ce côté des Alpes, vit tout à coup le mouvement s'arrêter.

Lannes, avec l'avant-garde, avait suivi la vallée d'Aoste, et allait déboucher des montagnes dans la plaine d'Ivrée, quand, à cinq lieues en avant d'Ivrée, le 18 mai, la vallée se resserrant tout à coup lui présenta une gorge étroite, et, entre deux escarpements pic un rocher isolé, de forme pyramidale, surmonté d'un fort hérissé de canons; c'était le fort de Bard; il bouchait absolument le passage; à gauche, la Dora en baignait le pied; à droite, ses feux plongeaient dans la rue étroite qui serpente à sa base, et qui forme la ville de Bard par où les Français arrivaient.

La ville fut prise aisément, mais les boulets du fort ne permirent pas d'y demeurer. L'escalade était impossible, en raison de l'escarpement du rocher; impossible aussi de faire brèche aux murailles, faute de pouvoir établir une batterie convenablement placée pour les atteindre. C'est ce qui avait arrêté le mouvement de toute l'armée.

On finit par découvrir, le long des sinuosités de la montagne qui était à notre gauche, un sentier de pâtres, plus difficile que n'avait été le St-Bernard lui-même, qui allait rejoindre la grand'route au-dessous du fort et par lequel, à travers mille dangers, infanterie et cavalerie passèrent homme à homme, pour aller s'emparer au plus tôt du débouché essentiel d'Ivrée, mais artillerie et munitions étaient arrêtées.

Bonaparte accourut plein d'anxiété ; le commandant du fort fut sommé, il refusa courageusement de le rendre ; une escalade fut tentée, elle fut infructueuse ; on essaya de faire passer l'artillerie sous le feu même du fort, à la faveur de la nuit ; l'ennemi, averti par le bruit, éclaira la route avec des pots à feu et tua les premiers qui s'aventurèrent à passer.

Enfin Marmont eut l'idée de couvrir la rue de paille et de fumier, d'entourer d'étoupe les pièces et les roues de leurs affûts et de courageux artilleurs, les traînant à bras osèrent les faire passer sous les batteries du fort, le long de la rue de Bard, pendant l'obscurité. L'ennemi, qui par précaution tirait de temps en temps au hasard, en tua quelques-uns, mais l'opération réussit, et toute la grosse artillerie se trouva enfin transportée au delà du fort de l'autre côté du défilé.

Ainsi fut franchi ce redoutable obstacle qui avait failli faire tout avorter ; le fort ne servant plus à rien une fois l'armée passée, fut bloqué et se rendit quinze jours après.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE L'YONNE

Un homme coupé en morceaux

Auxerre, 17 mai.

Une émotion, qu'il était facile de prévoir, règne dans la ville à l'occasion de ce procès, qui va prendre rang dans les causes célèbres.

Les accusés, que l'on amène de la prison dans une voiture, sont obligés, pour arriver au palais de justice, de traverser une foule ameutée, qui menace de les lyncher et pousse de sinistres cris de : « A mort ! à mort ! »

Après les formalités d'usage et l'appel des cinquante témoins, un incident est provoqué par Me Lallier, défenseur de Morand, à propos d'une lettre anonyme sur laquelle s'appuie l'accusation, et qui a disparu du dossier.

M. le conseiller Victor Lefranc clôt l'incident et procède à l'interrogatoire de Joséphine Martin. Nous avons dit hier, dans notre exposé que la principale et, pour ainsi dire, la seule charge de l'accusation repose sur les revélations de cette femme.

Elle raconte que Morand lui a dicté les lettres signées R. M., destinées à attirer Vétard dans le guet-apens. Elle croyait, dit-elle, ne se prêter qu'à une plaisanterie ; mais le 8 février, au soir, en rentrant chez elle, elle trouva Morand et Vacher en train de découper le cadavre. Pour obtenir son silence, Morand la menaça de son cou